



ON S'ABONNE :
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.
Et chez MM. Bresson et Bourgoïn, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



Le Précurseur donne les nouvelles
24 heures avant les Journaux de Paris.
PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône ;
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

Messieurs les actionnaires du Précurseur, sont prévenus que l'assemblée générale indiquée pour le vendredi 30 août courant, est renvoyée au vendredi 6 septembre suivant.

Lyon, 29 août.

Quand le juste-milieu et les légitimistes nous disent : *Voyez comment a réussi la première expérience de la république, nous répondons : Voyez comment s'est terminée votre premier essai de monarchie représentative !*

A cela les carlistes peuvent répondre : « Mais nous n'acceptons pas cette épreuve de la restauration, car le principe de la légitimité était faussé par l'idée insurrectionnelle d'une représentation rivale de la royauté : nous voulons la royauté seule, la royauté du bon plaisir, la royauté sans condition. » — Alors nous renverrons les légitimistes à la royauté de 87, et nous leur dirons : *Voyez à quoi aboutit le principe absolu au milieu des idées et des mœurs du 18^e siècle : est-ce que l'esprit public aurait marché dans votre sens depuis ce temps-là ? Est-ce que le principe de l'autorité se serait consolidé ? Est-ce que le catholicisme, votre auxiliaire, se serait fortifié au travers de la république, de l'empire, de la restauration, de la révolution de juillet ? Vos lamentations quotidiennes attestent le contraire. Eh bien ! en 1787 vous aviez la monarchie sans condition, les états-généraux n'étaient qu'une représentation consultative, et Maupeou avait prouvé comment la royauté pouvait assouplir les parlements. Tout allait bien ; la religion florissait, l'Emile était brûlé par la main du bourreau, Mirabeau était à la Bastille, Voltaire était exilé, l'archevêque de Paris avait 500,000 livres de revenu, le cardinal de Rohan un million de rentes. Pourquoi donc la monarchie s'était-elle arrêtée en si beau chemin ? — Répondez, et n'accusez pas les ministres, car les ministres étaient choisis par les maîtresses du roi qui, lui, choisissait ses maîtresses, et guidé par ses confesseurs ordinaires et extraordinaires, il ne pouvait faire que de bons choix. — N'accusez pas l'esprit du siècle, ce serait avouer précisément le fait que nous voulons prouver, savoir : que l'esprit du siècle est plus fort que vos absurdités monarchiques, que l'esprit du siècle n'en veut pas et les renverse ou par les livres de Voltaire ou par les pavés de juillet. — Ah ! l'argent ! dites-vous, c'est le besoin d'argent qui nous fit convoquer les notables ! sans cela*

— Regardez-vous comme peu de chose ce besoin d'argent qui livre le pouvoir matériel à la merci des peuples ? Croyez-vous que dans un temps où tout est industrie, l'argent ne soit pas un élément social, et puisse être ainsi abstrait des calculs de la politique ?

Faites des systèmes tant que vous voudrez ; criez que la France est à vous, que la France est le patrimoine des fils de St-Louis, et que Dieu serait un gredin de faire mourir Henri V hors de ses domaines : toujours, si vous le faisiez revenir ici, par l'intervention de la Providence ou de l'empereur de Russie, son sublime instrument, comme vous disiez en 1815, vous faudrait-il recourir à la poche des contribuables, et c'est là que commence la sérieuse difficulté.

A son tour, le juste-milieu dit : « Mais la restauration ne

prouve rien contre la monarchie constitutionnelle ; car le système représentatif était vicié par le principe de la légitimité, qui s'y trouvait mêlé et qui a produit la catastrophe finale de 1830. »

Oublions pour un instant que la plupart des chefs actuels de ce parti, MM. Guizot, Royer-Collard, Humann, Gauthier, etc. ont défendu avec ferveur le dogme de la légitimité, se sont entraînés à sa suite à Gand, et cherchaient à le protéger encore au milieu du combat de juillet. Laissons la théorie de la quasi-légitimité effrontément développée à la tribune après le dépôt aux archives de l'acte d'abdication de Charles X et de Louis-Antoine.

Quelle différence voyez-vous donc entre la royauté héréditaire une fois qu'elle est constituée, et la légitimité venue du ciel et fondée sur des siècles d'ancienneté ? — Nous comprenons bien que le peuple qui élit un roi (si élection il y a) fait un acte de souveraineté : mais les enfants de cette génération, mais les hommes parvenus à la majorité le lendemain de l'élection, où est leur droit de souveraineté ?

Le juste-milieu dit spirituellement que *cette souveraineté dort !*

Toute notre tâche aujourd'hui est de démontrer au juste-milieu que ni notre droit, ni nous ne dormons, et nous espérons lui en donner des preuves très-décisives. Mais en attendant, il est très-clair que le 8 août 1830, la France n'était ni plus ni moins avancée quant au principe de la souveraineté nationale, que si la légitimité n'eût pas cessé de régner dans toute son intégrité. L'avenir du pays n'était ni plus ni moins inféodé à une famille, lié à une forme de gouvernement ; aujourd'hui, comme sous la légitimité, nous n'avons qu'un moyen de modifier ou de renverser cette forme, lorsque le besoin en sera démontré à tous, c'est le refus de l'impôt. Nous n'avons rien gagné, rien perdu à cette partie de trictrac, qui s'est jouée en juillet, absolument rien qu'une vérité : savoir que hors de la légitimité qui est le dogme de l'autorité religieuse, plutôt qu'un principe politique, il n'y a de gouvernement rationnel que la souveraineté populaire incessamment exercée.

Les légitimistes et le juste-milieu n'ont donc pas plus de raison de s'applaudir des expériences qui ont été faites de la royauté dans ses diverses conditions, que nous n'en aurions de rougir de l'essai qui a été fait une première fois de la forme républicaine, en supposant que nous acceptions la responsabilité de cet essai.

Mais nous ne l'acceptons pas du tout et nous le disons hautement, nous soucions très-peu du caquetage des perroquets de M. Nodier. Qu'on élève aux nues la tempérance de Robespierre, son éloquence, sa religiosité, ce sont des naïvetés de collège qui ne méritent aucune attention et par lesquelles de très-petites intelligences se flattent de passer pour des esprits forts. Ce que nous admirons dans la Convention c'est cette nationalité de bronze qui refuse de plier sous les plus foudroyantes extrémités. Quant au système intérieur, quant à ces plans posthumes de Robespierre pour la réhabilitation de l'Être Suprême, sans parler de l'horrible, tout cela est bien misérable et bien plat. Gouverner par la guillotine est le moins difficile de tous les systèmes ; tuer ses ennemis à mesure qu'ils se montrent, sans s'inquiéter d'au-

tre chose, c'est une œuvre qui ne demande qu'un bourreau, quatre planches et un couteau, et en vérité il faut avoir de l'admiration de reste pour en donner à un pareil effort de génie politique.

Mais nous avons honte de nous arrêter à ces propos d'enfants, bien innocents de leurs petites atrocités de rhétorique. La Convention ne peut être étudiée désormais qu'historiquement. A part quelques nobles pairs, aujourd'hui fort dévoués à Louis-Philippe, nous ne connaissons personne qui soit solidaire de la première république. Quant à nous, nous repoussons toute assimilation en bonne ou en mauvaise part ; les vertus et les talents de la Convention ne peuvent pas plus être de notre temps que ses violences et ses erreurs ; et cela est si vrai que la république que nous appelons de nos vœux serait bien embarrassée de trouver des ennemis à détruire comme en rencontra la Convention. La Convention avait devant elle ses ennemis distincts, classés, rangés en bataille : c'étaient les prêtres et les nobles. Mais aujourd'hui, montrez-nous donc une caste décidée à faire opposition au régime républicain ? Il y aurait des individus mécontents ; mais des classes hostiles ! point. Le carlisme aujourd'hui n'est pas plus noble que roturier ; le juste-milieu est composé de petits et de gros ambitieux venus de haut et de bas ; rien de distinct, rien qui fasse corps, rien par conséquent qui résiste. Au dehors, les circonstances sont encore plus différentes, de telle sorte qu'avec les plus grandes fureurs du monde, (en supposant qu'elle serait furieuse), la prochaine république ne saurait trop à qui s'en prendre, et, n'ayant plus de guillotine, puisque les républicains sont unanimes sur ce point, elle serait réduite à se donner à elle-même comme Jocrisse de grands coups de pied dans les reins.

Ainsi (et c'est là notre conclusion), tandis que les conditions de la royauté légitime ou quasi-légitime restent toujours les mêmes, tandis que cette institution a toujours à vaincre les mêmes obstacles, grandis de tous les progrès de l'esprit public à travers tant de chères leçons ; tandis que sa condamnation se lit dans l'avenir par l'exemple du passé, la république peut se produire comme une institution nouvelle, sans antécédents hostiles.

La république qui vient, se donne, non pas pour une suite ou une imitation de la Convention ; mais pour une application perfectionnée du système représentatif essayé en France sous la restauration et avec plus de logique et d'habileté aux Etats-Unis d'Amérique.

Nous ferons remarquer ici, incidemment, combien est fautive cette dénomination d'école américaine donnée par la Gazette de France au parti républicain. Les Américains n'ont pas plus inventé le gouvernement représentatif, qu'ils n'ont découvert la force de la vapeur. La Gazette ferait bien mieux d'appeler Franklin, Washington, Jefferson et leurs illustres amis l'école française, car assurément ces hommes éminents avaient puisé dans la philosophie française du 18^e siècle toutes les idées qu'ils ont appliquées à la constitution de leur pays. Franklin est-il autre chose qu'un élève de Rousseau ? Et où pense-t-on que tous ces grands citoyens avaient pris leur haute et virile raison ? Il n'y avait alors que deux nations à consulter : l'Angleterre et la France. Est-ce que, tout Anglais qu'ils étaient, par la langue, les mœurs, les relations de famille, de commerce et d'administration, les fondateurs du

LE ROI DE MINGRELIE.

Bien que par le temps qui court la connaissance des rois ne soit pas fort avancée, j'ai le courage d'avouer que je suis allé en visiter un. Je priai le lecteur d'observer que les voyageurs ne sont pas toujours maîtres de choisir leurs relations ; ainsi j'espère ne pas être trop gravement compromis pour avoir eu celle-là. J'ajouterai, pour plus ample justification, que l'estimable potentat dont il est question ressemble assez au roi d'Yvetot. Ce ne serait qu'après de sérieuses réflexions que je consentirais à échanger ma redingote avec son manteau de pourpre, et sa couronne avec mon chapeau.

Au pied des montagnes du Caucase, et sur les bords de la mer Noire, on voit s'élever d'immenses forêts, dont la couleur sombre contraste avec les pics arides qui les dominent de toutes parts. Ce pays est la Mingrelie. Son port principal, le centre de son commerce, se nomme Redout-Kalé. Ce fut de là que je partis pour faire une visite au souverain du lieu, appelé Dadian, qui résidait au milieu des bois, à huit lieues de distance. Pour cette excursion, j'avais loué deux chevaux à un prince qui me servait de guide, et qui, doué du talent de contrefaire le cri de la jument, profita de cet avantage pour se faire suivre par un jeune poulain qu'il voulait vendre à la cour. Comme je ne veux pas écrire un itinéraire, je dirai qu'après avoir chevauché tout le jour à travers les branches d'arbres, et avoir plusieurs fois roulé dans la boue avec nos montures, nous arrivâmes au but de notre excursion. Pendant le trajet, nous ne vîmes pas une seule habitation, et nous ne rencontrâmes personne, si ce n'est un autre prince, avec lequel mon conducteur engagea une lutte à coups de poing, parce qu'il portait du bois sur son dos le saint jour du dimanche.

L'habitation du roi était une maison à quatre côtés, bien fermée de toutes parts, et dont il habitait l'étage supérieur. On y parvenait par un escalier en spirale, après avoir traversé une haie d'hommes armés de toutes pièces. Un garde se promenait à la porte d'entrée, tenant à la main un fusil d'une éternelle longueur. Sa Majesté était assise dans un méchant fauteuil de bois. Je lui remis une lettre de recommandation dont j'étais porteur, et elle daigna me faire asseoir en sa présence, privilège que n'avaient, dans les occasions

solennelles, aucun de ses serviteurs, pas même son frère. Le Dadian paraissait âgé d'une cinquantaine d'années ; sa physionomie était douce, et chacun se louait de son bon naturel ; il me parla de l'état de son royaume, des améliorations qu'il avait faites pour le bien-être de ses sujets, des difficultés qu'il avait dû vaincre. Habitué aux jactances des Orientaux et des Russes, parmi lesquels je vivais depuis long-temps, j'étais fort disposé à admirer la parfaite convenance de ses discours, le bon sens et le jugement parfait qu'il ne cessa de montrer. Ces qualités n'empêchaient pas chez lui la noblesse des sentiments ; et bien que sous la protection de l'empereur de Russie, il ne laissât pas d'avoir une certaine indépendance. « Sachez, dit-il un jour à un sénateur russe qui lui avait « manqué d'égards, que je suis servi par des gentilshommes qui « valent mieux que vous. » Il disait vrai, car j'eus occasion de voir, dans les barques de bois qui entouraient sa demeure, plusieurs de ces serviteurs qui avaient habité les capitales de l'Europe, parlaient les langues étrangères, ce qui ne les empêchait pas de dépecer la viande avec leurs doigts, et de manger du gomi fait avec de la farine de maïs. Presque tous avaient des grades militaires dans l'armée russe, et recevaient légalement le titre d'éclatance tout aussi bien que les princes moscovites, que mon muletier, et que quatre ou cinq marnitons de leur pays que j'ai eus à mon service. S. M. elle-même avait reçu de l'empereur de Russie le titre de lieutenant-général avec quelques décorations. Je l'engageai fortement à répondre à cette politesse en donnant à l'empereur un grade dans ses armées. J'ignore si elle aura suivi un aussi judicieux conseil.

Après m'avoir congédié, le roi ordonna que l'on veillât à mes besoins, et je fus conduit dans l'une des huttes qui entourent le palais ; là j'eus un lit de bois et un oreiller de la même matière pour me reposer. On trouva, après de grandes recherches, un verre, une fourchette et un couteau. Enfin (et ce n'est pas sans orgueil que je le dis), on fit du pain, du véritable pain de froment en mon honneur. Cette hospitalité fut tout-à-fait royale ; on me traita aussi bien, mieux que tous les princes, que Sa Majesté elle-même. L'homme habile que l'on avait chargé de veiller à mes besoins avait fait des études complètes sur les habitudes européen-

nes. Un colonel russe lui ayant volé sa femme, il était allé la réclamer ; mais après avoir été roué de coups, on l'avait placé dans la cuisine, où il avait formé son éducation.

Peu désireux de me confier de nouveau au cheval, je demandai que l'on me prêtât pour le retour une meilleure monture ; un guide et le moyen de transporter mes effets. Dès le lendemain on me présenta un magnifique coursier ; mon bagage, assez lourd pour charger un mulet, fut mis sur les épaules du guide, et je partis. Bientôt mon conducteur avait disparu, et je ne tardai pas à m'égarer. Seul, au milieu des bois, je cherchais depuis trois heures quelqu'un qui m'indiquât la route ; je m'enfonçais davantage dans des sentiers sans issue. A la fin je parvins sur les bords d'un ruisseau dont je suivis le cours, et après avoir fait quelques pas, je fus frappé d'un spectacle merveilleux. Là le ruisseau tombait en cascade, et au-dessus on avait construit un pont en osier, si frêle, si élégant, que je ne me laissais pas d'admirer ; il s'affaissait sous le moindre poids, et le souffle du vent suffisait pour le faire incliner. Cependait une jeune fille, vêtue d'une robe de soie et la tête ombragée d'un voile blanc, était au sommet, et parlait à un interlocuteur que je ne voyais pas. Je m'approchai, et elle disparut comme une sylphide, sans que je pusse découvrir quel chemin elle avait suivi. Ce ne fut qu'après bien des recherches que je trouvai une habitation ; mais elle était vide ; je m'y installai, espérant que les maîtres reviendraient. Mon attente ne fut pas déçue, car j'aperçus un groupe de cavaliers, parmi lesquels je reconnus mon prince le muletier. Effrayé de mon apparition, la jeune fille avait donné l'alarme dans le pays, et bientôt le roi avait été instruit qu'un moscovite rôdait dans les environs. Il était à table dans ce moment avec tous ses sujets, parmi lesquels s'était placé le muletier, et comme il douta que je m'étais égaré, il lui avait ordonné de venir me prendre, et de me conduire jusqu'à Redout-Kalé. Nous y trouvâmes mon guide, qui, arrivé depuis long-temps, s'était installé devant ma porte avec mon bagage, et qui repartit du plus loin qu'il m'aperçut, avec une prestesse qui me montra que les Russes ne l'avaient pas habitué à être récompensé de ses services d'une façon conforme à ses désirs.

V. F.

(Europe Littéraire.)

gouvernement américain ont cherché à imiter la vieille machine aristocratique de la Grande-Bretagne? — Voyez au contraire avec quel soin ils se sont gardés de cet exemple qui devait leur sembler si naturel? Voyez avec quel radicalisme philosophique ils ont détruit toute trace d'aristocratie, de noblesse, tout germe de distinctions honorifiques! L'école américaine n'est donc rien que l'école française du 18^{me} siècle, appliquée suivant les convenances d'un pays étendu, et, dans ce temps-là, de difficiles communications, c'est-à-dire suivant le système fédératif. Lafayette n'alla pas étudier le système républicain en Amérique, où il n'existait pas; mais il y porta, ainsi que ses amis, les principes de la philosophie française. Franklin lui-même vint les étudier sept ans à Paris.

La Constituante aurait fait en France ce que les Américains ont fait chez eux (sauf les différences géographiques) si elle n'avait pas trouvé enracinées dans le sol deux castes puissantes, qui, par leur résistance, furent la première cause de cette série de violences, dont on veut ridiculement aujourd'hui nous faire porter la responsabilité.

Notre système républicain n'est donc pas américain; il procède du 18^{me} siècle, en s'appropriant tout ce que la philosophie a conquis par l'expérience et par l'étude, surtout dans le domaine de l'industrie et de l'économie politique; nous ne procédons pas de la Convention, car la Convention ne procédait que de la ligue de la royauté avec l'aristocratie, le clergé et les monarchies étrangères. L'aristocratie et le clergé n'existant plus comme corps politiques, il n'y a donc plus les éléments d'une guerre civile: ce n'est désormais qu'une lutte entre les peuples et les royautés.

Ans. P.

Hier entre midi et une heure, les portefaix de la deuxième compagnie du Port du Temple ont été assaillis sur le quai de l'Arsenal, par ceux de la compagnie d'Ainay. Les agresseurs beaucoup plus nombreux, en ont violemment maltraité plusieurs. Cinq ou six n'ont dû leur salut qu'à une prompte retraite sur la Saône, où on les a poursuivis à coup de pierres. Dans d'autres parties de la ville, des hommes de la deuxième compagnie ont été battus; on parle même de la femme de l'un d'eux qu'un portefaix a eu la cruauté de renverser et de frapper sans pitié, parce qu'elle venait au secours de son mari; aujourd'hui des troupes stationnaient sur les quais, mais les ouvriers ainsi violemment chassés n'ont pu reprendre leurs travaux, dont leurs confrères sont en possession. La justice est saisie de cette déplorable affaire; toutefois ces désordres révèlent un vice contre lequel elle est presque impuissante. Les portefaix sont divisés en compagnies régulières qui s'attribuent le monopole de certains ports. Jusqu'à présent l'administration a protégé des prétentions dont elle reconnaissait l'illégalité. C'est leur rivalité qui a causé l'attaque brutale des portefaix d'Ainay. Il faut absolument que l'autorité dissolve toutes ces associations et proclame hardiment la liberté complète des transports ou règle leurs attributions d'une manière équitable. Mais elle ne peut laisser à la force la décision de questions qui intéressent l'existence de tant de pères de famille. La justice et la sécurité de notre ville lui défendent également.

On lit dans le National :

Le *Journal des Débats* se fait aujourd'hui cette question: Qu'est-ce que le juste-milieu? et il répond de la manière suivante :

« Qu'est-ce que le parti du juste-milieu? Est-ce même, à proprement parler, un parti? Il n'en a ni le fanatisme, ni l'esprit d'exclusions, ni la logique extravagante. C'est essentiellement un parti d'ordre et de conservation; un parti de bon sens et de modération. Il n'appartient à personne, il accepte tous les gouvernements qui s'annoncent comme les protecteurs des grands intérêts sociaux, la propriété, la religion, la justice, la liberté, la paix, l'unité nationale! Lorsque ceux-ci renoncent à leur mission, il les abandonne à son tour. Voyez ce qui s'est passé depuis quarante ans? Qui accueillait avec tant d'enthousiasme les premiers beaux jours de la révolution, jours de liberté, jours d'espérance? Le parti du juste-milieu! Qui fut vaincu au 10 août avec la monarchie? Le parti du juste-milieu. Quand les girondins, effrayés, l'appelèrent à leur secours, ils ne le trouvèrent plus. A qui la faute? La Convention l'eut un jour, un seul jour avec elle! Qui salua de tant d'acclamations le Consulat et l'Empire? Qui vit avec tant de joie les autels relevés, leurs ministres dotés, les tribunaux rendus à leur ancienne pureté, les codes promulgués, l'ordre et la discipline partout rétablis? Le parti du juste-milieu! Tout ce qui n'était pas duc parmi les jacobins, ou chambellan parmi les émigrés détestait l'empereur. Mais le parti du juste-milieu n'avait pas fait entrer dans son marché avec l'empereur un despotisme écrasant, une profusion de sang inutile, des guerres éternelles! Aussi accepta-t-il volontiers, quoi qu'on en dise aujourd'hui, la paix et la charte avec la restauration. Les Bourbons avaient-ils un parti à eux en France? A peine les connaissait-on de nom.

« Oui, c'est le parti du juste-milieu qui a fait la force de la restauration, tant que la restauration ne s'est pas ouvertement séparée de lui; c'est le parti du juste-milieu qui a défendu la restauration contre les conspirations bonapartistes et les sociétés secrètes, tant que la restauration a su cacher ses propres conspirations contre la charte. Mais c'est lui aussi qui a fait les élections de 1827 et l'adresse des 221; c'est lui qui a fait la révolution de 1830; car sans lui elle était impossible! Qu'est-ce donc que ce parti qui est tantôt à l'empire, tantôt à la restauration, tantôt à la monarchie de juillet? C'est la France même, la France monarchique, mais libérale, la France pleine de respect pour la religion, mais ennemie mortelle de la domination du clergé, la France qui n'accepta de l'empire que la vigueur du gouvernement, l'ordre de l'administration, et la guerre tant que la guerre fut nationale; de la restauration, que la paix et la charte; la France qui a salué la monarchie de juillet comme le dernier mot d'une grande révolution! Hors de ce parti, que reste-t-il? des factions. »

On ne peut pas raisonner d'une manière plus pitoyable. Cette apologie du juste-milieu, qu'on dirait écrite pour couvrir de ridicule les hommes qui disent appartenir à ce parti,

mène cependant à cette belle conclusion: Que la république aura toujours contre elle le juste-milieu, puisque le juste-milieu s'est donné successivement et sans condition à tous les gouvernements depuis trente ans.

Le *Journal des Débats* allie à la vérité un peu l'histoire en sautant brusquement du 10 août au 18 brumaire et soutenant que l'espèce de nation intermédiaire qu'il appelle le juste-milieu, est demeurée étrangère à tout ce qui s'est fait entre ces deux époques. En effet, les trois millions d'électeurs qui furent mis en mouvement par les célèbres élections de l'an V et de l'an VI, sous le Directoire, pouvaient avoir, à représenter le pays, des prétentions au moins aussi fondées que celles des cent cinquante mille privilégiés de la Charte doctrinaire.

Le *Journal des Débats* omettait à dessein ce trait de l'histoire du parti conservateur qu'il appelle juste milieu. Le juste-milieu s'était en effet donné au Directoire comme il s'est donné depuis au consulat, à l'empire, à la restauration. Le juste-milieu jouait un fort grand rôle sous le Directoire dans l'agiotage, dans les fournitures des armées, dans les emplois de tout ordre, depuis le ministère des affaires étrangères occupé par le citoyen Talleyrand, jusqu'à celui de petit commis aux administrations départementales, dans lequel végétaient bon nombre des parvenus et des enrichis qui sont aujourd'hui l'honneur de la pairie du 7 août.

Nous avons donc tout lieu de croire que si la nation intermédiaire du *Journal des Débats* est aujourd'hui ce qu'elle était il y a trente-cinq ans, un gouvernement républicain obtiendrait encore très-certainement la chaude assistance de ces hommes qui, n'ayant pas de doctrine, comme dit le *Journal des Débats*, s'attachent à tout gouvernement qui leur promet quelque chose.

Mais nous ne désirons pas au gouvernement que nous imaginons cette pauvre et sottise assistance. Nous aimons à penser que le milieu flottant, le milieu sans principes, qui a pu tour à tour appartenir à la république, au consulat, à l'empire, à la restauration, va de jour en jour diminuant de nombre et se répartit rapidement entre les diverses fractions nationales qui défendent ou attaquent un gouvernement par la conviction où elles sont que ce gouvernement est bon ou mauvais. Si la nation intermédiaire que le *Journal des Débats* croit représenter était aussi vile et aussi naïve qu'il le dit, loin que l'existence d'un si grand nombre d'hommes privés du discernement nécessaire pour savoir ce qu'ils doivent penser en principe et en théorie de telle ou telle institution, fût une force pour la monarchie, ce serait au contraire une force et une espérance pour ceux qui pourraient désirer imposer au pays une république de surprise. Mais à Dieu ne plaise que nous spéculions sur l'imbécillité que le *Journal des Débats* se plaît à attribuer à une foule d'hommes encore hésitants, non sans cause, et que nous désirions voir s'établir dans notre pays une république sans républicains. La monarchie ne peut périr sans retour que devant les opinions républicaines raisonnées et arrêtées. Le *Journal des Débats* veut se faire illusion quand il nie le progrès de ces opinions et en donne pour raison la bêtise mâtéable et la crédulité sans bornes qui pousseraient la masse de la nation à tout vent de pouvoir nouveau, à toute promesse d'une usurpation succédant à une autre.

Le juste-milieu, nous l'avons dit souvent, ce n'est pas une opinion, ce n'est pas un parti: c'est une situation. Une foule de considérations domestiques, d'intérêts particuliers, de relations de famille et de professions, obligent la majorité de la classe bourgeoise à ne pas se constituer en état d'hostilité contre un gouvernement quel qu'il soit, et à épier le moment où il se suicidera, par l'abus de la confiance qui lui a été montrée dans ses commencements. Mais la dernière nation de l'Europe, ce ne serait pas celle qui supporterait le pouvoir absolu, avec la conviction que c'est le gouvernement qui convient à ses mœurs: la dernière et la plus méprisable nation de l'Europe, ce serait celle qui aurait pu passer avec indifférence d'un principe de gouvernement au principe le plus opposé, et qui serait encore prête à dire à vingt usurpations nouvelles, quelles qu'elles fussent: « Disposez de nous, de nos libertés, de nos biens, de nos personnes, et faites-en ce que vous voudrez, à la condition de nous assurer une vie matérielle aussi douce que possible. »

C'est pourtant avec cette aveugle confiance que le juste-milieu de tous les régimes aurait, suivant le *Journal des Débats*, accepté le consulat, l'empire et la restauration.

On est bien venu à ajouter que cette confiance se changeait tout-à-coup en haine et en abandon, quand les gouvernements dont on avait ainsi applaudi l'usurpation en découvrant peu à peu les conséquences; et, en effet, dans un pays où il y a de la raison, du sens, des lumières, un Bonaparte qui tire le sabre contre la représentation nationale, et qui, pour premier essai de son pouvoir, suspend la liberté de la presse et détruit la liberté individuelle, peut-il être reçu comme apportant l'ordre, la paix et l'abondance? Ce même Bonaparte se faisant tout-à-coup sacrer empereur, s'intitulant roi par la grâce de Dieu, et s'entourant d'anciens hussards, devenus ducs, marquis et princes par son propre bon plaisir, peut-il être accueilli comme l'expression vivante de la révolution de 89, et comme une garantie contre le retour de l'arbitraire monarchique et de la morgue d'une aristocratie de soldats? Si, au bout de dix ans, cette nation se donne comme ouvrant tout-à-coup les yeux sur les inconvénients d'un système de dynastie qui se répand par la guerre dans toute l'Europe, cette nation est plus hypocrite encore que stupide. Si enfin la même nation, après avoir sacrifié à un Bonaparte le gouvernement représentatif, la liberté de discussion, la liberté individuelle, le vote de l'impôt, l'indépendance municipale, le droit d'examen dans les questions de paix et de guerre, est toute prête à livrer, sans plus de conditions, les mêmes garanties à des princes imposés par l'invasion étrangère, cette nation aura joué une comédie infâme, lorsqu'au bout de quinze ans elle aura repris tout-à-coup ses anciennes allures révolutionnaires, se sera proclamée nation souveraine, aura dit, pour ne plus s'en souvenir six mois après, qu'elle veut un roi qui règne et ne gouverne pas, un roi citoyen chargé de prêter son nom à l'exécution de la volonté nationale, et soumis à la direction de ministres responsables; et voilà cependant comme la classe moyenne française est peinte par le *Journal des Débats*!

Si la France avait pu, avec l'indifférence que lui prête le *Journal des Débats*, quitter et reprendre alternativement ces principes de gouvernement libre, bien résolue à les sacrifier en toute occasion au premier venu qui promettra de gouverner sans tout cet attirail de discussion, il faudrait à tout jamais désespérer en France, non-seulement de la république, du gouvernement représentatif sans roi, mais même du gouverne-

ment représentatif avec un roi, système que le *Journal des Débats* se devait, suivant nous, de prendre un peu plus au sérieux, puisque sa seule force contre nous est de soutenir que le gouvernement représentatif est mieux garanti sous un roi que sans un roi.

On lit dans l'Helvétie :

L'arrêté de la diète, qui décrète la séparation totale et le partage des biens de l'état, a causé une satisfaction générale dans le pays. On assure qu'à Bâle même, il a été accueilli avec joie par une partie des citoyens. C'était là le prix dû à nos sacrifices. A la pensée du bel avenir qui s'ouvre maintenant devant lui, le campagnard oublie tous ses maux. Au terme d'une lutte aussi longue que pénible, il se prépare à jouir d'une indépendance qu'il a scellée de son sang.

Le corps d'occupation est disséminé dans la campagne. Le bataillon vaudois est cantonné à Gelterkinden, où il remplace nos milices que la diète a licenciées, au grand regret des patriotes. La vallée de Reigoldschwyll est occupée par un bataillon bernois, et Liestal vient de recevoir un bataillon de Fribourg. Demain une compagnie de voltigeurs va occuper Sissach, elle sera remplacée par une batterie d'artillerie. On annonce la prochaine arrivée de troupes genevoises, qui se trouvent déjà, dit-on, dans le canton d'Argovie.

Liestal fourmille d'étrangers et d'officiers fédéraux. Le champ de bataille de Pratteln continue à attirer une grande affluente de curieux, empressés de visiter ce terrain que la valeur et le courage des campagnards ont rendu à jamais célèbre. Les commissaires fédéraux, accompagnés de M. le quartier-maître général Dufour, parcourent la campagne. Aujourd'hui ils visitent la vallée Reigoldschwyll. Nous applaudissons à la pensée qui leur a fait entreprendre cette course. Ils auront l'occasion de connaître les sentiments qui animent les habitants, et de se convaincre que le prétendu attachement de quelques communes à la ville de Bâle n'est qu'une invention de la *Gazette*.

On lit dans le Courrier Français :

Quoique des événements dont on ne peut calculer la portée semblent prêts à surgir de divers points de l'Europe, il faut qu'aucune affaire ne paraisse importante à nos hommes d'état, puisqu'ils laissent en ce moment la France presque sans gouvernement. Le roi est parti ce matin, le ministre de la marine l'accompagne, le ministre de la guerre président du conseil ira le rejoindre. M. Sébastiani est aux eaux de Bourbonne-les-Bains, M. Barthe est à celles du Mont-D'Or; le ministre de l'instruction publique doit partir pour Lisieux sous peu de jours; après demain M. Thiers quittera Paris pour se rendre à Londres; M. de Broglie s'absente souvent pour aller à sa terre; il ne reste donc plus, pour imprimer le mouvement à la machine gouvernementale, que M. Hamann et M. d'Argout: tels sont les deux Atlas qui vont supporter pendant dix jours tout le faix des affaires publiques. Ils seront aidés, il est vrai, dans cette tâche par le prince royal qui, tout couvert encore de la poussière du camp de Compiègne, vient débattre dans le calme du cabinet les grands intérêts de l'état. Qu'on dise, après cela, que la France est difficile à gouverner! Jamais le mot du chancelier Oxenstiern n'a pu recevoir une application plus vraie que chez nous en ce moment.

Au rédacteur du Précurseur.

Lyon, le 27 août 1833.

Monsieur,

Vous avez inséré dans votre numéro de ce jour une protestation des habitants (c'est-à-dire d'une partie des habitants) de la commune de Thurins, canton de Vaugneray, contre la construction d'une nouvelle église.

Lorsque les faits seront connus, on jugera la bonne foi d'une rédaction signée par de bonnes gens de la campagne qui ne l'ont certainement pas lue, puisqu'elle contient des énonciations dont ils connaissent trop bien eux-mêmes toute la fausseté.

J'ai trop de confiance en l'équité publique pour me permettre de relever la grossière inconvenance d'une telle publication; je souhaite que le rédacteur en recueille tout le fruit. Quant à moi, je ne veux y répondre que par l'exposé simple et fidèle des faits, et les voici :

Le 23 octobre 1828, le maire de Thurins informe le préfet que les murs et les voûtes de l'église sont lézardés; qu'il a remarqué avec plusieurs habitants qu'il s'est opéré depuis quelques années un affaiblissement sensible qui pourrait compromettre la sûreté publique.

Le 18 novembre, l'architecte Dulin, chargé de constater l'état de cet édifice, après avoir décrit de nombreux indices de ruines, déclare la reconstruction indispensable, tous les murs ayant perdu leur aplomb, et les voûtes, comme les murs, offrant des lézardes considérables qui en rendent la réparation impossible.

Le 29 janvier 1829, le conseil municipal reconnaît la nécessité de la translation du culte dans un autre local, attendu que pour reconstruire l'église sur le même emplacement il faudrait acquérir, par voie d'expropriation, plusieurs maisons voisines pour l'agrandissement nécessaire, ce qui occasionnerait une dépense considérable à la commune.

Le 12 mars 1829, nouvelle délibération dans le même sens; le conseil municipal, vu les plans et devis dressés par M. Dulin, réitére le vœu de la translation.

Les 9 mai, 25 juin, 5 août 1829 et 29 janvier 1830, rapports de l'architecte voyer, confirmant les observations de M. Dulin et concluant à la démolition pour prévenir les accidents qui résulteraient de la chute de l'édifice.

L'impossibilité constatée de reconstruire l'église sur son périmètre, reconnu insuffisant, amène la famille Dugas à faire donation à la commune d'un emplacement pour la reconstruction de cet édifice.

Le 11 février 1830, 3^e délibération du conseil municipal; acceptation provisoire de cette libéralité.

Le 4 mars 1830, l'église est interdite, et le culte transféré dans un local provisoire offert par Mad. Dugas.

Le 15 juillet 1830, enquête de *commodo et incommodo* par le juge de paix du canton: elle ne révèle aucune opposition. En terminant son procès-verbal, le juge de paix déclare qu'il s'est transporté sur l'emplacement destiné à la construction de la nouvelle église; qu'il lui a paru réunir toutes les convenances.

Le 31 octobre 1830, nouvelle enquête ordonnée par le préfet (M. Paulze d'Ivoy): M. Paret, conseiller de préfecture, qui en fut chargé, accompagne son procès-verbal d'un rapport circonstancié. Communication en est donnée au conseil municipal le 7 avril 1831.

Pleinement éclairé sur cette affaire, M. Paulze d'Ivoy écrit au maire de Thurins, le 23 du même mois :

« J'ai examiné très-attentivement le procès-verbal d'enquête de *commodo et incommodo*, dressé le 31 octobre 1830 par M. Paret, conseiller de préfecture, son rapport du 11 novembre suivant, la délibération du conseil municipal du 7 avril courant, ainsi que

toutes les pièces concernant le projet de translation de l'église de votre commune.

Il est constant que l'église actuelle, indépendamment de son état de vétusté, ne satisfait pas au besoin du culte sous le rapport de ses dimensions ; que toutes les combinaisons d'agrandissement ou de reconstruction n'ont abouti qu'à démontrer à la fois l'impossibilité de l'exécution et l'insuffisance de l'emplacement ; et qu'enfin la translation de cet édifice est d'une impérieuse nécessité.

En conséquence, j'ai décidé que tout projet de réparation, d'agrandissement ou de reconstruction de l'église actuelle, sur le même emplacement, serait abandonné et qu'une église nouvelle serait construite sur l'emplacement donné, à cet effet, par les cohéritiers Dugas.

Après une décision si formelle, intervenue à la suite d'une instruction aussi complète, ne pouvant méconnaître la nécessité de cette construction, non plus que le vœu des principaux habitants, cette construction, d'une manière non équivoque par leur souscription volontaire qui couvrira, sinon la totalité, du moins la majeure partie des frais de cette utile entreprise, l'administration actuelle a dû des frais de faire dresser de nouveaux plans et devis pour ne pas excéder, s'il est possible, le montant de la souscription et des ressources disponibles de la commune, sans rien retrancher cependant à ce qu'exige la destination de l'édifice. Ce but est atteint par les plans et devis de M. Duret, nouvel architecte voyer de ce département.

Le bail à loyer de l'emplacement sur lequel a été construit le hanger qui sert actuellement d'église à Thurins, expirant cette année, il était de l'intérêt le plus pressant de la commune, de ne plus mettre aucun retard à la construction de la nouvelle église, sur l'emplacement donné par la famille Dugas et avec les fonds de la souscription des habitants. Ces considérations ont déterminé M. Gasparin, dont la sage administration trouve heureusement grâce, cette fois, devant la malveillance, à en autoriser l'adjudication.

Que l'on juge maintenant l'attaque à laquelle cette note répond !

Me sera-t-il permis, toutefois, en tenant l'auteur de cette attaque, quitte de ses intentions, de le remercier de m'avoir fourni l'occasion de montrer les *funestes effets de mon influence*, ainsi que de l'*omnipotence* et du *despotisme* de l'administration ?

J'espère, Monsieur le Rédacteur, que vous ne me refuserez pas l'insertion en entier de cette réponse dans votre journal : vous reconnaîtrez que la narration indispensable des faits ne m'a pas permis de la réduire.

Agréez, etc.

Le secrétaire général de la préfecture du Rhône chargé de l'administration de l'arrondissement de Lyon,
ALEXANDRE.

Note du Rédacteur. — Nous n'avons rien à répondre à cette longue lettre, si ce n'est que nous sommes parfaitement sûrs de l'authenticité des nombreuses signatures placées au bas de la réclamation des habitants de Thurins que le *Précurseur* a publiée. Quant aux preuves administratives du consentement de la commune à l'énorme dépense qu'on lui impose, nous n'en contestons pas la réalité sur le papier. Mais chacun sait comment s'expédient ces sortes d'affaires. Du reste, c'est aux citoyens qui nous ont fait l'honneur de nous écrire, à répondre, s'ils le jugent nécessaire. Il nous semble, pour notre compte, que les signatures que nous avons publiées disent tout sur cette question, puisque M. Alexandre s'autorise d'un consentement général.

Au moment où les contributions *foncière, mobilière et des patentes* viennent d'être mises en recouvrement, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur recommandant le bureau spécial de réclamations, dirigé par M. BENOIT, ancien employé au secrétariat de la mairie. (Voir aux annonces.)

AVIS.

MM. les Souscripteurs au *PRÉCURSEUR*, dont l'abonnement expire le 31 août, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du *PRÉCURSEUR*.)

Paris, 27 août.

Par ordonnance insérée au *Moniteur* de ce matin, partie officielle, l'intérim du département de la guerre, confié au vice-amiral comte de Rigny, cessera à dater de ce jour (14 août du présent mois), et le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil, reprendra la signature de son département.

Il est à remarquer pour messieurs de l'opposition monarchique-constitutionnelle que, comme il n'avait point été pourvu à la présidence du conseil, l'ordonnance ne dit pas, quoiqu'elle qualifie ainsi le maréchal Soult, s'il reprendra cette présidence.

Une seconde ordonnance contresignée Thiers, en date du 18, quoiqu'elle ne soit publiée qu'aujourd'hui, porte que : « Le bureau des douanes de Tréport (département de la Seine-Inférieure) sera ouvert à l'importation et à l'exportation des grains et farines. »

Hier, à huit heures du soir, le préfet de police a fait prévenir par estafette tous les officiers de paix de la ville de Paris, qu'ils eussent à lui remettre dans les vingt-quatre heures les noms, prénoms et domiciles de tous les marchands de vins, logeurs à la nuit et maîtres d'hôtels garnis, partisans de l'ordre de choses et bien intentionnés pour le juste-milieu. La liste fut bientôt dressée et remise au préfet de police long-temps avant l'expiration des vingt-quatre heures, la manière dont cet ordre avait été transmis semblant exiger la plus grande célérité. Mais quel fut l'étonnement de MM. les officiers de paix qui s'attendaient pour prix de leur zèle, à être désignés pour prendre une part active à la découverte de quelque grande conspiration, et mériter par là, force croix d'honneur et gratifications, lorsqu'on les envoya prévenir les braves hôteliers qu'ils recevraient désormais *gratuit* le journal officiel le *Bonhomme Richard*, et qu'on espérait qu'ils le feraient valoir près de leurs hôtes. On assure que plus d'un des inspecteurs convoqués extraordinairement, n'a pu étouffer le rire que provoquait cette importante communication.

Pendant que M. Gisquet s'amuse avec ses agents à faire des annonces pour le *Bonhomme Richard* qui n'en meurt

pas moins de décrépitude comme les honorables académiciens qui le rédigent, les escrocs et les voleurs se rient des bons habitants de Paris, qui croient que la police qu'ils paient si cher a le temps de veiller à leur sûreté.

Un jeune homme revenant à cheval du bois de Boulogne vers 9 heures du soir, est renversé par un écart et violemment jeté contre une borne de la grande allée des Champs-Élysées. Après un évanouissement de près d'une heure, ce malheureux revint à lui ; outre son cheval qui n'était point resté à l'attendre, il ne trouva ni sa bourse, ni sa montre ; son habit, son chapeau et ses bottes lui avaient aussi été enlevés, et c'est dans ce triste état qu'il a été réduit à regagner son domicile.

Je ne sache pas qu'il en fût autrement avant qu'on instituât des gardes champêtres spécialement chargés de la police des Champs-Élysées, et qui ont à peine quinze jours de nomination.

Voici un autre trait non moins hardi, mais plus plaisant. Un individu en robe de chambre et en pantoufles vertes, se présente chez un bijoutier de la rue St-Honoré, se dit son voisin et qu'en cette qualité il lui accorde la préférence. Il veut, dit-il, passer au cou de son neveu arrivé la veille et qui doit partir dans la matinée, une montre à répétition qui le surprendra agréablement à son réveil. Le choix est bientôt fait et le prix fixé à 300 fr. Le prétendu propriétaire prend la montre et prie l'horloger de l'accompagner avec sa facture qu'il doit solder chez lui. A quelques pas de là on frappe à une porte coquille, la porte s'ouvre, et un grand débat s'engage à qui cédera le pas : enfin l'horloger se décide, de guerre assés, à passer le premier ; mais à peine est-il entré que la porte se referme et le voleur disparaît avant qu'il ait eu le temps de la rouvrir. Il fut réduit, pour toute consolation, à conter sa mésaventure à la portière.

Il est encore parti ce matin pour Madrid un courrier extraordinaire chargé de dépêches. On répandait de nouveau le bruit de la mort de Ferdinand au moment de son départ.

Le ministre de Russie avait eu une conférence avec le duc de Broglie immédiatement avant le départ du courrier.

Le comte de Celles a été invité au voyage de Cherbourg ; il est parti hier pour cette destination. Le noble pair est dans l'intimité du maréchal Gérard et partage sa faveur.

M. Teste a eu une entrevue avec le maréchal Gérard et son voyage dans le Midi a été retardé de quelques jours ; on donne pour motif de ce retard les résolutions qui seront prises à l'arrivée des réponses de M. Dupin aux communications qui lui ont été faites par M. Bérenger.

M. de Rambuteau ne peut guère mieux que son prédécesseur s'accommoder de l'intervention de M. d'Argout dans son administration. Des nuages se sont déjà élevés entre eux, et ils sont loin d'être d'accord sur l'étendue de leurs attributions. M. de Rambuteau voudrait marcher seul, mais M. d'Argout n'a prétendu placer à la préfecture de la Seine qu'un simple commis sous sa direction.

Les prisonniers de Ham, sont devenus l'objet de la sollicitude du corps diplomatique. Le représentant d'une grande puissance, sollicite vivement le gouvernement de s'arracher de la responsabilité des événements qui pourraient compromettre la santé des ex-ministres.

L'état de désunion où ils vivent, empêche toute mesure collective de leur part. M. Guernon Ranville a appelé près de lui M. Crémieux qui lui a prêté l'appui de son talent à la chambre des pairs, et voudrait qu'il l'aiderait à rédiger un mémoire à présenter aux chambres sur la fausse application des peines prononcées contre lui. M. de Polignac se joindrait à son collègue, Guernon Ranville.

Le receveur-général de la Mayenne en congé à Paris depuis l'enlèvement de la recette de Château-Gontier par les chouans a eu plusieurs conférences avec les ministres de la guerre, de l'intérieur et des finances pour aviser aux moyens de rendre un peu de sécurité au pays. La ressource ordinaire, un commissaire extraordinaire de police a été envoyé sur les lieux.

Trois millions de travaux pour les routes de ce département ont été ordonnés on ne sait pourquoi ; on n'a pas encore mis la main à l'œuvre, c'est pourtant le meilleur remède à appliquer dans les circonstances.

Nouvelles.

On lit dans le *Patriote de la Côte-d'Or* :

L'honorable M. de Cormenin vient de traverser notre ville ; il a été accueilli avec le plus vif empressement par tous les patriotes. Dans une réunion de près de deux cents citoyens qui ont témoigné au véritable représentant du pays leur vive sympathie, eux qui savent apprécier le député incorruptible, le mandataire fidèle à son mandat, l'écrivain profond et pittoresque qui nous a rendu Paul-Louis Courier ; M. de Cormenin a développé avec la lucidité et l'élégance habituelle de sa diction facile un vaste projet dont il est l'auteur, tendant à répandre plus rapidement parmi le peuple des notions et des instructions positives au moyen de l'*enseignement oral*, de lectures écrites à l'avance sur des matières importantes à son amélioration, comme l'hygiène populaire, l'économie politique pratique, le budget mis à la portée de tous, etc., etc.

M. de Cormenin, qui a été dans le midi l'objet des ovations les plus brillantes, se rend dans le département de l'Yonne, où est sa famille, et où il a ses propriétés.

M. Saint-Marc Girardin, qui vient de partir pour l'Allemagne, s'est chargé d'examiner dans ce pays l'organisation des *Burger Schule* et des *Real Schule*, espèce d'écoles qui tiennent le milieu entre l'instruction primaire et l'instruction classique. M. le ministre de l'instruction publique se propose, dit-on, de créer en France des établissements de ce genre, et le voyage de M. Saint-Marc Girardin se rattache à ce projet. (Temps.)

Hier soir, en même temps que se répandait le bruit démenti par la feuille ministérielle, on donnait une nouvelle tout opposée. La presque totalité de l'état-major de l'armée mignoliste serait allée faire sa soumission à don Pedro, par suite de la jalousie qu'inspirent les officiers français à qui M. de Bourmont a fait conférer tous les commandements importants.

Suivant cette nouvelle, cette défection aurait fort embarrassé les officiers français, privés de leurs moyens d'entretenir les rapports avec les troupes sous leurs ordres, et une partie de ces troupes (6,000 hommes, disait-on) les aurait abandonnés.

Ce qui est positif, c'est que les journaux tories anglais eux-mêmes sont beaucoup moins affirmatifs aujourd'hui sur l'imminence d'une attaque de M. de Bourmont sur Lisbonne.

Toutefois, il paraît qu'en se rendant au Havre, dona Maria

ne compte pas s'embarquer immédiatement. On dit même qu'elle pourrait bien se rendre à Cherbourg pendant le séjour qu'y fera le roi ; on sait que des Anglais de marque s'y trouveront à la même époque : ce serait comme un petit congrès.

On assurait à la bourse que les fontaines pratiquées aux jambes de Ferdinand, pour faciliter l'écoulement de l'humeur s'étant refermées, les médecins étaient fort inquiets. C'est ainsi qu'on expliquait la baisse de 3/4 pour 100 que les fonds espagnols ont encore éprouvée aujourd'hui.

On nous assure que M. Adolphe Bourmont a été vu aujourd'hui à la Bourse.

On lit dans le *Journal d'Angers* :

Hier 21 août, à deux heures après midi, la diligence qui portait à Laval 15,000 fr. de fonds du trésor, a été attaquée et pillée par une vingtaine de chouans tous armés, au pont d'Ouère, commune d'Entraines. Voici les détails connus jusqu'à ce moment :

La diligence était escortée de deux gendarmes qui, à la côte du pont d'Ouère, étaient en avant d'environ 150 pas ; lorsqu'ils arrivaient au tournant de la route, un coup de fusil se fit entendre comme signal sur les derrières. Au même moment, une dizaine de chouans débouchent dans le chemin. Les gendarmes tournent bride et font signe au postillon de rebrousser sur ses pas ; mais alors une autre bande d'égal nombre apparaît de l'autre côté du pont. Louvet, l'un d'eux, essaie de résister ; celui-ci se saisit de sa carabine, mais un bond de son cheval effrayé la lui fait tomber des mains ; les chouans tirent quatre coups de fusil sur lui sans l'atteindre ; deux autres coups tirés à bout portant ratent ; alors on l'enlève et on le précipite de sa selle à coups de baïonnette ; il en reçoit notamment deux coups dans les fesses ; enfin les chouans le désarment ainsi que son camarade, qui pourtant a la présence d'esprit de conserver ses pistolets en les cachant dans les poches de sa culotte. Cela fait, les brigands s'approchent de la voiture, et déclarent qu'il leur faut l'argent de Philippe ; ils se saisissent des fonds et déclarent aux voyageurs qu'ils n'ont rien à craindre personnellement et qu'ils peuvent continuer leur route.

Cet attentat, commis en plein jour avec une audace inouïe, signale une étonnante dégradation de la discipline.

Tout ce n'empêche pas le journal ministériel de prendre la défense de la décision royale qui prescrit la remise des fusils, et de la levée des entraves apportées à la vente des poudres dans l'Ouest ; il s'écrit en terminant que la vigilance du gouvernement ne sera pas en défaut.

On écrit de Montaigu, 18 août :

Eugène Pellerin, caporal dans notre gendarmerie et courrier-piéton depuis environ deux mois, passait le 12 par Saint-Hilaire-de-Loulé, où il s'arrêta pour prendre son repas. Pendant qu'il mangeait, il vit venir M. Moulin, de la Bernadine, qui dit que le chouan Poirier était chez lui. Tandis que l'on délibérait sur les moyens à prendre pour arrêter ce malfaiteur, Eugène Pellerin part sans rien dire à personne et se rend chez M. Moulin, où il savait trouver Poirier. Il l'aperçoit bientôt, marche droit à lui, en disant : « Tu es mon prisonnier ; ne bouge pas ou je te brûle la cervelle. — Vous ne me tenez pas, » répond Poirier. — « Situ bouges, tu es mort : marche avec moi. — Si vous voulez que je marche avec vous, venez avec moi dans une pièce chercher mes hardes, attendu que je n'ai pas de gilet. — Non, non ! pas de ça ; marche devant moi, pas de raison ou tu es mort. »

En prononçant ces dernières paroles, Eugène Pellerin prenait un air menaçant qu'il aurait été très-embarrassé de soutenir s'il l'avait fallu, car il n'avait pas de pistolets.

Eugène Pellerin conduit seul son prisonnier à l'auberge d'où il était parti quelques heures auparavant. Arrivé là, il demande de la corde, et peu après un enfant lui apporte la ficelle avec laquelle il lia Poirier qu'il conduisit ensuite à Montaigu, où il le remit au maire.

Poirier a servi dans les dernières bandes de chouans : c'est un voleur connu dans le pays par son adresse et ses hauts faits. Il a été conduit à Bourbon-Vendée.

Un malheur assez est venu jeter la consternation parmi les troupes du camp de Saint-Omer.

Quatre militaires du 11^e léger étaient occupés à extraire du saie non loin de la baraque du colonel de leur régiment ; ces soldats, pour s'en procurer de plus belle qualité que celui qui se trouve presque à la surface du sol sur le plateau d'Helfaut, s'étaient donné des peines infinies à faire un trou de grande profondeur, et déjà ils avaient au-dessus d'eux une énorme voûte, lorsque les terres qui recouvraient les quatre hommes s'écroulèrent tout-à-coup, et ils se trouvèrent ensevelis. Deux d'entre eux, qui étaient à l'entrée du trou, parvinrent comme par miracle à se dégager, et aussitôt jetèrent l'alarme. Tout le monde de voler au secours des deux pauvres victimes, avec la rapidité du courage et de l'humanité connue chez nos braves, leur digne colonel en tête. Enfin le sable est enlevé, un sapeur et un voltigeur en sont retirés, mais, malgré tous les efforts et les soins imaginables, on ne put parvenir à les rendre à la vie.

Un Anglais, M. Lang, a inventé un fusil qui a la forme d'une canne ordinaire. Pas une seule partie de la batterie n'est en évidence ; il se tire et se développe comme un télescope, et l'on s'en sert avec une grande facilité. Il a deux canons : l'un uni pour le petit plomb, et l'autre carabiné part à l'aide d'un ressort. Ces fusils ont été éprouvés avec un soin rigoureux, et ils portent à une distance remarquable.

On écrit de Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales), 19 août :

Dix-sept ballots de tabac de contrebande ont été saisis, le 16 de ce mois, dans une vigne du territoire de Peyrestortes, canton de Rivesaltes. Une centaine d'habitants de Peyrestortes, hommes, femmes et enfants, voulurent s'opposer à l'enlèvement du tabac, sans doute pour se l'approprier ; mais les préposés de la douane déployèrent une grande fermeté, se rendirent maîtres du terrain, et purent arriver à Perpignan avec leur saisis.

On écrit d'Isle-sur-le-Doubs, 21 août :

Il y a à peu près trois semaines que le courrier de Saint-Hippolyte avait été arrêté dans la nuit par des malfaiteurs qui commettaient des vols dans les communes voisines de la route qu'il est obligé de parcourir. Cet événement vient de se renouveler dans la nuit du 19 au 20 de ce mois. Deux individus, placés en embuscade dans un endroit favorable à leurs desseins, se sont jetés à l'improviste sur l'aide-messager, l'ont frappé d'un bâton, et, au même instant, lui ont ôté son sac qu'ils ont fouillé, espérant y trouver de l'argent. Il n'y en avait point. Alors ils se sont jetés dans le bois, profitant de l'obscurité, pour se soustraire aux regards du messager. On est, dit-on, sur les traces de ces malfaiteurs.

Par suite des discussions qui existaient entre M. Brisson,

rédauteur de la *Revue du Cher* (patriote), et M. Paquis, gérant du *Journal du Cher* (ministériel), une rencontre a eu lieu entre ces messieurs le 22. Après les avoir laissé échanger chacun deux coups de pistolet à dix pas de distance, les témoins ont déclaré de part et d'autre que l'honneur étant satisfait, le combat devait cesser.

— Le *Patriote du Puy-de-Dôme et du Cantal* annonce qu'il a reçu citation à comparaître devant le juge d'instruction près le tribunal de première instance de l'arrondissement d'Aurillac, comme prévenu d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

— Nous signalons avec plaisir à nos lecteurs une victime de moins à l'insatiable vengeance moscovite. Le sénateur Castellan, comte Narcisse Olizar, un des hommes les plus influents de la révolution polonaise, qui y prit une part si active dans la Volhynie, et qui, fait prisonnier par les Russes, fut pendant quinze mois en proie aux plus affreux traitements, vient de se soustraire à la vigilance de ses nombreux surveillants, au risque des plus grands dangers, et de rejoindre ses frères dans leur exil.

C'est ainsi que la Pologne a retrouvé un de ses enfants chéris, et son émigration un de ses membres les plus distingués.

— Sous la restauration, lorsque le roi arrivait dans un des châteaux royaux, le pavillon français était immédiatement arboré, et il n'était ôté qu'au départ du souverain.

Cet usage vient d'être adopté par M. le ministre de la marine; hier, à cause du départ de son excellence pour Cherbourg, on n'a pas arboré l'énorme drapeau tricolore qui, depuis quel-ques temps, flottait sur l'hôtel du ministère.

— Il paraît que M. Thiers ne sera pas le compagnon de voyage du roi-citoyen dans son excursion de Paris à Cherbourg. Cette circonstance qui, aux yeux du vulgaire, paraît peut-être une disgrâce, est au contraire la marque d'une insigne faveur. Le duc d'Orléans devant, soit de Compiègne, soit de Paris où il reviendra, diriger le matériel des affaires, la majesté du 9 août n'a pas cru pouvoir lui donner un meilleur mentor que M. Thiers, en qui elle a toute confiance. L'ordre de choses aurait donc lieu, pendant le voyage à Cherbourg, sous la raison d'Orléans, Thiers et compagnie.

(*Courrier de l'Europe.*)

— L'affaire de sir John Key fait en ce moment grand bruit à Londres, et les journaux donnent de longs extraits des procès-verbaux de l'enquête qui a eu lieu à cet égard. Il paraît prouvé que sir John Key, membre du parlement, est chargé de la fourniture des articles de papeterie pour le gouvernement, qui sont un objet de 60,000 liv. sterl. par an, sans donner sa démission; et de plus, il a usé de son crédit pour faire nommer son jeune fils contrôleur des fournitures en trompant le gouvernement sur l'âge de ce fils.

— M. Laya, membre de l'académie française, vient de mourir à Bellevue, près Sèvres. Maintenant que les ministres se font adjuer le fauteuil, on présume que M. d'Argout se mettra sur les rangs pour le remplacer.

— M. Raspail écrit de Ste-Pélagie qu'il va porter plainte à M. le procureur du roi contre un sergent de ville qui l'a, dit-il, maltraité au moment de son arrestation, et se pourvoir auprès du conseil d'état, à l'effet d'attaquer M. Lenoir, commissaire de police, pour fait d'arrestation arbitraire.

— M. Sismondi vient de donner un nouveau volume à son *Histoire des Français*, le 17^e; il contient la fin de l'histoire de François I^{er}, le règne de Henri II, et un récit largement tracé des événements qui précédèrent l'abdication de Charles-Quint. Même après des esprits tels que Robertson, Voltaire, Montesquieu, l'illustre historien a trouvé moyen de jeter de nouvelles lumières sur cette grande époque. Il a

découvert des particularités curieuses, des détails très-intéressants qui étaient perdus, et il fait preuve, comme toujours, d'une critique sûre et du jugement d'un homme d'état. Ce volume offre la fin de la longue lutte entre les Français et le chef de l'empire des Pays-Bas, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Afrique. Charles V, âgé de cinquante-quatre ans, affaibli par ses travaux et par les difficultés des affaires, résigne entre les mains de son fils Philippe cette puissance si étendue pour laquelle tant de sang a coulé! M. Sismondi a retracé avec une belle simplicité la solennité de l'abdication de Charles-Quint à Bruxelles, en 1555.

— L'institution des ingénieurs civils de Londres, dans sa réunion du 9 janvier, a entendu la lecture d'un mémoire de Sibley sur la construction d'un quai en fonte, élevé depuis peu à Limehouse, village à deux milles de Londres. Des pilotis très-pesants en fer, de vingt pieds de longueur, ont été enfoncés dans le sol à une distance de neuf pieds les uns des autres. L'intervalle entre ces pilotis a été rempli par des planches ou panneaux de fonte d'un pouce d'épaisseur, qu'on a fait glisser, et qui ont été fixées dans les rainures ménagées à la fonte sur deux faces de pilotis. Ce parement a été consolidé par des liens en fer forgé, noyés dans un massif très-solide de béton en chaux et sable de six pieds d'épaisseur, et dont l'adhérence chimique, avec le revêtement en fer a été si intime qu'il ne reste plus la moindre inquiétude sur la solidité et la durée de cette construction. L'union du fer et du béton est telle qu'il est impossible à l'eau de s'infiltrer entre eux. On a ainsi mis à profit une observation qu'on avait faite précédemment sur les tuyaux servant à conduire dans les villes l'eau et le gaz, et qui ont été revêtus d'une enveloppe de béton, avec lequel le fer s'est combiné d'une manière si intime et si complète, qu'il est difficile de distinguer entre eux une ligne de démarcation. On a fait usage avec avantage du même procédé pour la construction d'une digue à l'embouchure de la Wensou, près de Norwich, que jusqu'ici on n'avait pu préserver des tares, dont les ravages rendaient les réparations très-fréquentes et fort onéreuses.

(*Mémorial encyclopédique.*)

— D'après les recherches faites dans différentes parties de la France et de l'Angleterre, des Pays-Bas, de la Suisse et de la Russie, on a trouvé que, sur 100 individus nés dans ces différents pays, il y en avait seulement 23 qui parvenaient à l'âge de 60 ans. Les pays montagneux sont ceux où l'homme parvient à un âge plus avancé.

Suivant l'observation des médecins, le décès de la plupart des hommes a lieu vers les 4, 5, 8 et 10 heures du matin, et la proportion de ceux-ci avec ceux qui meurent dans l'après-midi est comme 40 à 60; l'heure du décès de ces derniers est 3, 7 et 9 heures. Le plus petit nombre de décès a lieu à 6, 9 et 11 heures du matin; dans l'après-midi, ainsi que dans la nuit, à 1, 6 et 12 heures. On en attribue la cause aux variations électriques, magnétiques et barométriques qu'il serait trop long de faire connaître.

— On lit dans le *Courrier de la Midi* de Montpellier: Samedi dernier, à midi, Virginie Izard, veuve Vigouroux, du village de St-Gervais, près la Malou, placée comme nourrice chez M. Emile Castelnau, venait de porter à déjeuner, chez M. le pasteur Grawitz, à l'un des fils de ses maîtres, quand elle aperçut, au milieu de la rue des Grenadiers où elle passait, un mouchoir blanc par terre. Elle s'approche, le relève, et le dépliant, elle y trouve une bourse en cuir assez grande et pleine de pièces d'or.

Elle était seule dans la rue; troublée, elle dépose le mouchoir et la bourse dans un panier qu'elle portait au bras, et continue sa route bien résolue de faire connaître à ses maîtres ce qu'elle avait trouvé. Arrivée à l'entrée de la Grand'

Rue, elle aperçoit un individu, vêtu comme un paysan, qui, entouré de quelques personnes, pleurait et manifestait un grand désespoir sur la perte qu'il venait de faire d'une somme de 6,000 f. en or, ne sachant si cette somme avait été égarée ou lui avait été volée dans une auberge.

Virginie Izard s'arrête, écoute, et remarquant que les indications de cet individu se rapportaient aux objets qu'elle venait de trouver, elle dit aux personnes qui l'entouraient qu'elle croit avoir trouvé l'argent perdu, mais qu'avant de le rendre, elle désirerait se mieux assurer si l'individu en était le vrai propriétaire.

A cet effet, elle lui fait adresser diverses questions sur la nature et sur la situation des objets trouvés; les réponses étant satisfaisantes, elle découvre le mouchoir et la bourse, ajoutant que quant à la somme que cette dernière peut contenir elle l'ignore entièrement, s'étant bornée à ouvrir la bourse sans compter l'or qui s'y trouvait.

Deux messieurs auxquels elle s'était adressée prennent cette bourse et en vérifient le contenu; les 6,000 f. en or s'y trouvaient exactement.

L'individu auquel ils sont rendus témoigne à Virginie Izard toute sa reconnaissance, mais il ajoute que cet argent ne lui appartenait pas, il ne peut rien lui offrir. Elle répond qu'elle n'a rien à demander, et se retire toute émue, laissant les assistants non moins touchés que surpris d'un aussi pur désintéressement.

LIBRAIRIE.

EN VENTE :

Chez M. TARGE, libraire, rue Lafont, n° 4; chez Louis BABEUF, rue St-Dominique, n° 2; et chez l'Auteur, place des Célestins, n° 1, au 3^e étage.

OUVRAGE DE CHIMIE,

CONTENANT

140 RECETTES POUR LES LIQUIDES EN GÉNÉRAL,

Par M. le comte de C*** LAZOSKI, Professeur de Chimie et de l'Académie royale de Sciences.

PRIX : 3 FRANCS.

Toutes les recettes sont éprouvées et garanties par l'auteur qui se charge personnellement de donner des leçons en particulier aux personnes qui le désireront.

Quarante sortes de liqueurs différentes se fabriquent à froid et sans aucun ustensile: l'auteur garantit également que celui qui possédera cet ouvrage pourra soi-même fabriquer en deux heures de temps cinquante bouteilles de liqueurs surfinées de différentes qualités, pour le prix de vingt-quatre sous la bouteille. Il y a également les recettes pour faire avec du vin blanc ordinaire, du vin de Champagne mousseux, du vin de Malaga, de Madère, muscat de Frontignan, du vin Lacryma-Christi.

On y trouve beaucoup de recettes très-exactes pour les arts en général.

L'auteur de cet ouvrage est visible tous les jours jusqu'à dix heures du matin, place des Célestins, n° 1, au 3^e étage. (2201 3)

ANNONCES DIVERSES.

(2163 4) *A vendre.*—Fonds de commerce de quincaillerie et mercerie de Victor Gerbollet et C^e, à Lyon, rue Buisson, n° 15; la vente aura lieu en l'étude de M^e Quantin, notaire à Lyon, quai St-Antoine, le 31 août 1833, à quatre heures du soir.

(2167 4) *A vendre pour cause de départ.*—Bon fonds de traiteur du prix de 4,000 f. On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser au bureau du journal.

(2098 15) *A vendre.*—Un fonds de café bien achalandé pour cessation de commerce. On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser chez M. Lacroix, rue S-Dominique, n° 43.

(2196 3) *A vendre pour cause de départ.*—Un très-beau cheval arabe. S'adresser au portier, rue de Sarron, n° 22.

(2200 2) On demande deux personnes pour transcrire des manuscrits. S'adresser chez M. Maréchal, rue Mercière, n° 49, de 11 à 2 heures.

AVIS.

(2210) MM. les adhérents à l'association commerciale d'échanges de la succursale de Lyon sont invités à se rendre vendredi 30 du courant, sept heures du soir, à la grande audience du tribunal de commerce de Lyon, où il sera statué sur une question de la plus haute importance pour la société et le commerce en général.

M^e Charassin, avocat, y prendra la parole pour la société.

Pour avis,
Le gérant de l'association,
B. MAZEL et C^e.

PENSIONNAT

POUR LES DEMOISELLES.

Mad. URSENBACH, établie à Genève, enseigne les langues française et anglaise par

principes, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, l'écriture, le dessin et les ouvrages du sexe.

S'adresser directement à elle ou à MM. Burdet et Ricard, place du Concert, à Lyon. (2160 3)

LE BUREAU SPÉCIAL

DE RÉCLAMATIONS CONTRE LES IMPOSITIONS

Continue à être dirigé à Lyon par M. BENOIT, ancien employé au secrétariat de la mairie.

Il s'efforcera de justifier par son zèle et son activité la confiance dont MM. les contribuables voudront bien l'honorer.

Son cabinet est ouvert tous les jours, le matin de 6 à 2 heures, et le soir de 4 à 6 heures quai de Retz, n° 36. (2209)

SIROP ANTI-GOUTTEUX

de M. BOUBÉE, pharmacien à Auch, sous les auspices du docteur CAMPARDON.

Les succès constants et multipliés qu'obtient ce médicament, le font considérer comme le seul agent thérapeutique qui combatte avec avantage et sans danger la goutte et les rhumatismes aigus et chroniques. Il dissipe en quatre jours l'accès de goutte le plus violent, et, par un usage périodique, prévient le retour des paroxysmes, ramène à leur état naturel les affections remontées, et rend la force et l'élasticité aux parties où ces maladies ont établi leur siège.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (2159 3)

DÉPURATIF Du Sang.

L'extrait de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n. 21, maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui

auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute assurance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte.
Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n. 13. (2158 10)

avis.

Le public apprendra avec intérêt que la pharmacie Colbert (à Paris) a établi un dépôt de son *Essence de Salsepareille concentrée*, la seule qui ait une juste célébrité, chez M. Aguetant, pharmacien, place Confort, n° 13.

L'Essence de Salsepareille de la pharmacie Colbert, dont on a fait partout des contrefaçons et imitations grossières, est employée avec un succès incontestable pour la guérison radicale des *maladies secrètes*, récentes ou anciennes, des *dartres*, des *affections scorbutiques*, et *scrofuleuses*, *douleurs rhumatismales* et *goutteuses*, *feurs blanches*, et toute *dérégulation de sang* annoncée par des démangeaisons, taches et boutons à la peau, teint sans fraîcheur, plombé et couperosé; elle est également le seul remède certain des accidents causés par l'usage du mercure. Le public ne la confondra ni avec les remèdes secrets exploités par le charlatanisme, ni avec les préparations anglaises.

Le prix du flacon est de 5 fr. Le prospectus de quatre pages in-4° porte le cachet de la pharmacie Colbert. (2,199)

THÉÂTRES.

Spectacles du 30 août.

GRAND-THÉÂTRE.

La République, l'Empire et les Cent-Jours, drame.

CÉLESTINS.

Le Camarade de Lit, vaud.—La Jolie Fille Parme, drame.—Le Gentilhomme, vaud.

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE PARIS du 27 août.

Cinq p. 0/0, 104f 80 104f 75 104f 80 104f 80
—fin cour., 104f 80 104f 70 104f 75 104f 80
Emp. 1831, 104f 75

Quat. p. 0/0, " "
Trois p. 0/0, 76f 35 76f 45 76f 40 76f 55
—fin cour., 76f 45 76f 70 76f 40 76f 70

Ren. de Nap., 91f 70 92f

—fin cour., 91f 90 92f 20 91f 90 91f 20

Emp. d'Esp., 84f 1/2

Rent. perp., 67f 7/8 67f 3/4

Cortès, 17f

Emp. rom., 90f 3/4

Emp. belge, 96f 96f 1/2

Em. d'Haiti, "

Emp. grec, "

Act. de la b., 1705f

Quat. cana., 1160f

Caisse hyp., 580f

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp., 104

—Courant du mois, 105

—septembre et octobre, 105

—3 derniers mois, 110

—Lille, "

—Voiture, "

3/6 disp., 162 50

—courant du mois, 162 50

—septembre, 165

—3 derniers mois, 165 à 167 50

—4 premiers mois 1834, 160

Café St-Domingue, 27 à 28

—Martinique, 31 1/2 à 32

—Moka, 31 1/2 à 32

Sucre brut, bonne 4^e, 73 50 à 74

Savon, les ordres, 120 esc. 14 1/2

—Dispon., 120 15 à 15 1/2

—courant du mois, 120 15

—3 derniers mois, 120 15

—6 prem. mois 1834, 120 16 1/2

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.